

## De quoi s'agit-il ?

Le plomb est par importance le 36<sup>ème</sup> élément constitutif de l'écorce terrestre qui en contient 14,8 mg/kg. C'est un métal très mou, malléable et dense, de couleur blanc-bleuâtre.

En raison de son rayon ionique, le plomb peut se substituer à de nombreux autres éléments (ex : potassium, sodium, calcium).

## Sources et fréquence

Naturellement présent dans le sol et dans l'eau, on le retrouve dans tous les compartiments de l'environnement, fréquemment dans les minerais, associé au cuivre, au zinc et à l'argent, rarement à l'état natif.

L'utilisation passée du plomb dans l'essence et les émissions historiques par les producteurs de métaux non-ferreux ont entraîné une augmentation des concentrations de plomb dans le sol, l'eau et l'air. Son absorption racinaire est très faible et la majeure partie du plomb présent dans les parties des plantes situées hors du sol provient de dépôts atmosphériques de plomb. Le plomb trouvé dans les sols agricoles est à relier aux activités industrielles, aux munitions (chasse, guerre), aux exploitations minières et aussi aux gaz d'échappement automobile.

## Réglementation

*Règlement (CE) N° 1881/2006 de la Commission européenne (19 décembre 2006) fixant les teneurs maximales pour certains contaminants dans les **denrées alimentaires**.*

Les denrées alimentaires qui ont des teneurs en contaminants plus élevées que celles spécifiées à l'annexe du présent règlement ne peuvent pas être mises sur le marché.

Les teneurs maximales concernent la partie comestible des denrées alimentaires. Elles s'appliquent également aux denrées alimentaires composées ou transformées, séchées ou diluées, éventuellement par application d'un facteur de concentration ou de dilution, ou en tenant compte des proportions relatives des ingrédients dans le produit composé.

*Directive CE/32/2002 du Parlement européen et du Conseil, du 7 mai 2002, sur les substances indésirables dans les **aliments pour animaux***

La présente directive établit des seuils destinés à limiter au maximum la présence de substances et produits indésirables dans les aliments pour animaux dès le moment où ces aliments sont mis en circulation sur le territoire de l'Union européenne.

Grains/Produits	Plomb	
	CE 32/2002 Animaux	CE 1881/2006 Humains
	mg/kg MF	mg/kg MF
Blé, son, germe	10	0.2
Autres céréales	10	0.1

Soja	<b>10</b>	<b>0.2</b>
Tournesol, Colza	<b>10</b>	-
Pulpe de betterave	<b>10</b>	-
Maïs ensilage	<b>40</b>	-

### Pour en savoir plus

- Anne Tremel-Schaub et Isabelle Feix (20015). Contamination des sols. Transferts des sols vers les plantes. Ed. EDP Sciences